



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040119

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/10/2024 13H40 C:000045 I:43831
V/REF : DEVIS VALIDE
V/Email reçu le Jeudi 24/10/2024 a 13H40

CHAROLLOIS IMMOBILIER
Administrateurs de biens
1038 AV. DE LATTRE DE TASSIGNY
71000 MACON

SELON DEVIS N° 4100171

V/REF.IMM. 8085

IMMEUBLE : LE CLARIDGE
98 PLACE TOURNELOUP BAT B
11 RUE GUICHENON BAT A
71000 MACON

Feillens, le 07 Avril 2025

Référence Marché: Tarif Cabinet Charolmois

LOCALISATION : 98 PLACE TOURNELOUP (BAT B) - MACON - MR EHRHOLD - 0609892255

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4100171 du 24/10/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme C. BONNETAIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

ACCORD SUR DEVIS

DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL

CASSE DE LA DALLE AU PLAFOND

DEPOSE ANCIEN T EN FONTE

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU T

CONTROLE D'ETANCHEITE

NETTOYAGE CHANTIER

LE 28 MARS 2025 A 08H30

DEVIS NON REALISABLE CE JOUR

LE 04 AVRIL 2025 A 08H30

NOUVELLE RECHERCHE DE FUITE

PAS DE FUITE SUR EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

FUITE CONSTATEE SUR L'ETANCHEITE DE LA DESCENTE DES EAUX PLUVIALES ,LE
MUR ET LE TOIT TERRASSE .

PREVOIR LE PASSAGE D'UN ETANCHEUR

OBSERVATIONS : A EFFECTUER PAR TEMPS SEC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040119

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	H(s) Plombier Lu-Ve 8h-17h00	62,45	62,45
TOTAL H.T.			62,45
T.V.A. a 10,00%			6,24
TOTAL T.T.C.En EURO			68,69

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

8085- SOC Le Claridge

DEVIS N° 4100171

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

N/REF : 21/10/2024 14H30 C:000045 I:43831

V/Email reçu le Lundi 21/10/2024 à 14H30

CHAROLLOIS IMMOBILIER
Administrateurs de biens
1038 AV. DE LATTRE DE TASSIGNY
71000 MACON

V/REF.IMM. 8085

IMMEUBLE : LE CLARIDGE
98 PLACE TOURNELOUP BAT B
11 RUE GUICHENON BAT A
71000 MACON

Feillens, le 24 Octobre 2024

Référence Marché: Tarif Cabinet Charollois
LOCALISATION : 98 PLACE TOURNELOUP (BAT B) - MACON - MR EHRHOLD - 0609892255
MOTIF : DEVIS SUITE A CONSTAT DU PERSONNEL
Donneur d'ordre : Mme E GUERIN
NATURE DU DEVIS :
Travaux de plomberie.

DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL
CASSE DE LA DALLE AU PLAFOND
DEPOSE ANCIEN T EN FONTE
MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU T
CONTROLE D'ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : A EFFECTUER PAR TEMPS SEC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de Plomberie sanitaire	289,21	289,21
1,00	Dépl.Plombier Lu-Ve 8h-17h00	33,84	33,84



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

DEVIS N° 4100171

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Té(s) fonte dn 125	119,14	119,14
2,00	Manchon adapt.élast.110-125/121-136	47,67	95,34
1,00	Manchon de liaison élastomère 100/115	78,40	78,40
1,00	Réduction(s) PVC Evac.100-125	9,52	9,52
0,50	Mètre(s) de PVC dn 100	4,43	2,21
0,50	Mètre(s) de PVC dn 125	7,41	3,70
TOTAL H.T.			631,36
T.V.A. à 10,00%			63,13
TOTAL T.T.C.En EURO			694,49

Validité de l'offre : 6 mois à compter de la date d'émission.

Conditions de règlement : virement à 30 jours date de facture sauf conditions particulières convenues entre nous.

Dans l'attente de la faveur de vos ordres, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

P/LA SOCIETE

Bon pour accord - le 24/10/24.
le Syndic

CHAROLLOIS IMMOBILIER
ADMINISTRATEURS de BIENS
1038, av. Mal de l'âtre de Tassigny
71000 MACON
Tél. 03 85 39 00 44
syndic@charollois-immo.com
www.charollois-immo.com

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : CHAROLLOIS IMMOBILIER, agissant en qualité de

Prénom : syndic de la copropriété LE CLARIDGE

Adresse : 1038 AV. MAL. DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal : 71000 Commune : MACON

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (1000) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 98 PL. TOURNELOUP/11 RUE GUICHENON Commune : MACON Code postal : 71000

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : SYNDIC

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☒ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MACON, le 24/10/2024

Signature du client ou de son représentant :

CHAROLLOIS IMMOBILIER
ADMINISTRATEURS de BIENS
1038, av. Mal de Lattre de Tassigny
71000 MACON
Tél. 03 85 39 00 44
syndic@charollois-immo.com
www.charollois-immo.com

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les champs en pointillés. Nous vous aidons de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.

